

De la lutte contre l'incinération à la prévention des déchets

L'action du CNIID* pour l'information et la participation du public

Ce sont les conséquences pour la santé de l'élimination des déchets, et plus précisément les effets de la dioxine, qui sont à l'origine du CNIID. Mais plutôt que de dénoncer les effets, l'association a préféré agir sur les causes. Et porter sa réflexion sur les conditions de possibilité d'une société proche du « zéro déchets-».

*par Florence Couraud,
CNIID*

La question des déchets a toujours été considérée comme un problème d'élimination. Par cette vision à court terme, nos sociétés se sont enlisées dans des systèmes de gestion des déchets coûteux mais rapides, sans se soucier des conséquences sanitaires, environnementales et économiques de ce type de gestion. Nous sommes en 1997, la pollution chimique et ses conséquences sur l'environnement et la santé se font de plus en plus sentir à travers divers scan-

dales alimentaires et contaminations locales. Depuis quelques années déjà, des études étrangères pointent du doigt une substance particulière: la dioxine. Cette molécule, créée lors de la combustion de produits chlorés, est alors fortement suspectée d'être cancérigène et foetotoxique. Ce n'est pas sans raison que l'Organisation mondiale de la santé a, cette même année, classé la dioxine comme cancérigène pour l'homme. C'est le 15-septembre 1997, dans ce contexte particulier, et en raison du manque

d'informations indépendantes concernant les déchets et les pollutions pouvant en découler, que le Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID) a vu le jour. Dès sa création, le CNIID s'est attaché à démontrer l'aberration que représente l'incinération des déchets tant d'un point de vue environnemental et sanitaire que d'un point de vue économique. Pourquoi qualifier l'incinération d'aberration? En premier lieu parce que la combustion d'un flux de matières diver-

ses génère des pollutions par l'émission de nombreuses substances toxiques. Ces dernières sont, soit créées lors de la combustion, comme c'est le cas de la dioxine, soit préexistantes dans les déchets incinérés. C'est ainsi, par exemple, que le cadmium contenu dans les batteries rechargeables se retrouve soit dans les fumées ou les systèmes d'épuration, soit disséminé dans les résidus comme les cendres ou les mâchefers. C'est à cause de cette dissémination que nous parlons de pollutions au pluriel.

En ce qui concerne la valorisation énergétique, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un leurre technologique. En effet, « si on fait le bilan économique intrinsèque de la production d'électricité, force est de constater que la rentrée financière provenant d'EDF ne couvre pas les charges d'investissements, d'exploitation et de renouvellement correspondantes-».

Et si nous abordons la mise aux normes des incinérateurs, nous nous trouvons face à un véritable casse-tête. La législation évoluant au fur et à mesure des découvertes scientifiques sur la toxicité des substances émises par les incinérateurs - ce qui révèle par ailleurs l'inadéquation

d'une telle approche normative - ces derniers sont, de ce fait, en continuel travaux de mise aux normes. Selon une récente enquête de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) (« Bilan technico-économique des études de mise en conformité des Unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM)-»,

septembre 2004), sur un parc de 127 incinérateurs, « 50 % seulement des installations respectent la valeur limite en dioxines de 0,1 ngTEQ/Nm³-» applicable au 28-décembre 2005. Ces évolutions réglementaires constituent un facteur important d'accroissement des coûts. D'ici à fin 2005, le coût prévisionnel d'investissement moyen sera compris entre 5,2 et 6,7-M€, soit environ 0,4 M€ par

tonne/heure-». De plus, ces coûts n'incluent pas le stockage ou la valorisation des mâchefers et Refioms (Résidus d'épuration des fumées d'incinérateurs d'ordures ménagères), pas plus que les coûts futurs de dépollution des sites, ou les problèmes sanitaires et environnementaux inhérents à une pollution diffuse. En effet, l'inci-

nération de 1 000-kg de déchets génère 754-kg de rejets pollués, dont 670-kg de fumées chargées de gaz à effet de serre. C'est ainsi qu'une tonne de déchets incinérée produit environ 980-kg de CO₂. Si nous extrapolons, lorsque tout le parc d'incinérateurs projetés sera en service, ce sont environ 30-millions de tonnes de CO₂ qui seront rejetées chaque année par les incinérateurs.

Afin d'informer la population des impacts de l'incinération sur la santé, le CNIID diffuse, depuis sa création, des études scientifiques et dénonce les contaminations par la dioxine. L'action du CNIID est donc partie d'une dénonciation des pollutions, considérées comme prioritaires, liées au traitement des déchets, mais elle a, par la suite, évolué et porté sa réflexion plus en amont. Afin de limiter les impacts négatifs engendrés par les installations de traitement, il

nous est apparu nécessaire d'engager une réflexion sur les moyens de prévenir cette production de déchets.

Les systèmes de gestion curatifs ont définitivement montré leurs limites. Ils contribuent fortement à la pollution des sols, de l'eau et de l'air, ainsi qu'à la contamination de la chaîne alimentaire. De nombreuses

Dès sa création, le CNIID s'est attaché à démontrer l'aberration que représente l'incinération des déchets tant d'un point de vue environnemental et sanitaire que d'un point de vue économique.

Les systèmes de gestion curatifs ont définitivement montré leurs limites. Ils contribuent fortement à la pollution des sols, de l'eau et de l'air, ainsi qu'à la contamination de la chaîne alimentaire.

matières premières et ressources sont également détruites ou perdues alors qu'elles pourraient être récupérées. Enfin, l'implantation de nouvelles unités de traitement, type décharge ou incinérateur, provoque une opposition croissante dans la population, après les nombreuses controverses sanitaires qui leur ont été associées. Seule une approche préventive pourrait résoudre la crise des déchets que traverse actuellement la France.

Les déchets ne sont pas inévitables ; ils sont l'aboutissement d'une série de décisions. Il convient donc d'aborder le problème en amont, et non plus en aval, et de s'attaquer aux causes structurelles à l'origine de cette production massive de déchets. Cette masse croissante d'ordures est liée à la surconsommation, au suremballage et à des procédés de production sales.

Nos modes de production et de consommation doivent donc évoluer et intégrer les notions de prévention, tant quantitative que qualitative, afin de devenir viables pour l'environnement et l'être humain.

L'éco-consommation

La surconsommation et le suremballage constituent de

puissants facteurs d'accroissement de la production de déchets. Un des objectifs du CNIID est donc de sensibiliser le citoyen au paramètre déchet dès l'acte d'achat. Entreprise difficile, car même si la demande environnementale des citoyens s'est accrue, la consommation de produits emballés a fortement augmenté ces dernières années. Sur la période 1994-2000, le nombre de produits emballés a augmenté de 11 %. Le lien produit/déchet n'est pas une évidence pour la grande majorité des citoyens, et l'impact des déchets n'est absolument pas appréhendé par le consommateur. Il est nécessaire que le citoyen fasse la relation entre la pollution de son environnement et sa production de déchets, donc sa consommation. Afin de sensibiliser le public à ces questions, le CNIID publie des documents, organise ou participe à des conférences

Opération « désempallage » dans un hypermarché. Ce type de manifestations organisées par le CNIID a été relayé dans plus de 50 villes françaises à l'automne 2003 et a ainsi permis de mettre en évidence l'excès d'emballages et de sensibiliser les consommateurs.

et prépare des actions de terrain. L'une de ces manifestations, qui consistait à laisser sur le lieu d'achat les emballages inutiles, fut relayée dans plus de 50 villes françaises à l'automne 2003 et a ainsi permis de mettre en évi-

dence l'excès d'emballages et de sensibiliser les consommateurs, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés à ce problème. En France, de 1960 à 2000, le tonnage des déchets d'emballages a quadruplé pour représenter aujourd'hui environ un tiers des déchets urbains en poids et près de 50 % en volume. Ce type d'action s'avère donc extrêmement nécessaire et a été reconduit au printemps 2004.

La production propre

Toutefois les citoyens ne peuvent pas résoudre seuls le problème des déchets. Responsabilité collective et responsabilité industrielle sont intimement liées. Au lieu de devoir assumer l'élimination des déchets, nous devons repenser les processus de production afin de ne plus produire de déchets. Les producteurs doivent concevoir et mettre sur le marché des produits propres, c'est-à-dire qui ne contribuent pas, ou le moins possible, à accroître la quantité et la nocivité des déchets

par leurs caractéristiques de production, leur utilisation et leur traitement.

Il est en premier lieu nécessaire que notre société du jetable évolue vers un modèle plus durable. Les industriels inondent le marché de biens jetables et trop souvent non recyclables, provoquant ainsi une augmentation massive de la production de déchets. Les biens mis sur le marché doivent être réutilisables ou faciles à démonter, à réparer et à reconstruire. Certaines entreprises plus en pointe sur cette question, comme Xérox, appliquent déjà ces principes et réalisent en même temps de substantielles économies. Enfin, la question des déchets ne peut être résolue sans qu'en soient abordés scrupuleusement les aspects de toxicité et d'écotoxicité et sans inclure ces

aspects dans une réflexion plus large, plus transversale qui réponde aux exigences nouvellement formulées sur les liens entre santé et environnement. De nombreuses substances chimiques toxiques sont incorporées dans des biens de consommation courante, le récent scandale sur les désodorisants d'intérieur en est un

exemple. Le CNIID milite donc pour que soient exclus des procédés de production les substances nocives pour l'homme et l'environnement. À ce titre, qui correspond à une démarche de prévention qualitative, le CNIID a organisé une série de conférences afin de promouvoir la production propre. À l'origine de cette initiative, et preuve qu'une telle action est possible, le programme de réduction des toxiques en vigueur au Massachusetts (*Toxic Use Reduction Act*) a permis, en l'espace de dix ans, de réduire de plus de 80 % les émissions

Responsabilité collective et responsabilité industrielle sont intimement liées. Les biens mis sur le marché doivent être réutilisables ou faciles à démonter, à réparer et à reconstruire. Certaines entreprises, comme Xérox, appliquent déjà ces principes et réalisent en même temps de substantielles économies.

toxiques, de presque 60 % la production de déchets toxiques et de 40 % l'utilisation de substances toxiques. Face à la perspective d'une taxe, la plupart des industriels ont retenu des techniques « propres » limitant, voire supprimant, l'usage de toxiques listés, et ont globalement économisé plus de 15-millions de dollars grâce à ce programme, sans compter les bénéfices pour l'environnement et la santé publique. La prévention constitue donc une solution d'avenir économiquement viable. (site Internet: www.tura-data.turi.org ou www.turi.org).

Cette approche de la prévention des toxiques par la réglementation et l'incitation fiscale a été présentée par le CNIID au Comité de pilotage du Plan national de la prévention des déchets. Il a été souligné que la France avait fait certains efforts, notamment dans le domaine des industries du traitement de surface, mais que les actions engagées depuis 30 ans mettaient sur le même pied les dépollutions *end of pipe* (sans réduction en amont), et les actions de réduction des effluents au niveau du *process*. L'impact en termes de prévention des toxiques a donc été plus réduit que celui de l'approche de type « Tura ».

Enfin, tout ce travail d'information accompli par le CNIID trouve un écho au niveau local grâce à la Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source. En effet, il est illusoire de croire que l'idée d'une réduction des déchets à la source puisse voir le jour grâce au travail d'une seule association. Sachant que la force d'une association nationale provient essentiellement de son assise territoriale, le CNIID s'est investi, dès sa création, dans ce travail inter-associatif en assurant le secrétariat de la coordination, groupement d'environ 270 associations locales qui luttent contre l'implantation de nouvelles unités au profit de solutions alternatives.

À l'image du CNIID, passé d'un rôle d'alerte quant aux dangers des modes de traitement à un rôle de proposition, la coordination a suivi le même cheminement. La Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source a ainsi succédé à la Coordination contre l'importation, l'exportation et l'incinération des déchets.

Le CNIID participe également, au côté d'autres associations, aux travaux du Conseil national des déchets sur la prévention, permettant d'y développer ses points de vue afin d'agir pour plus de prévention et plus vite, et aussi de faire remonter explications et réactions. Ce rôle nous apparaît indispensable, comme le montre l'exemple des sacs de caisse-: le

comité de pilotage du ministère constatait les progrès accomplis et envisageait d'aller plus loin. Quant à nous, au CNIID, nous venons de signer l'appel « porter l'estocade aux sacs de caisse-». Plus loin, pour nous c'est très vite « zéro sacs-» jetables donnés-!

Mais nous n'oublions pas notre premier thème, et l'exemple récent d'incidents de fonctionnement ayant entraîné des émissions de dioxines de 2-000 à 6-800 fois supérieures à la norme fixée par la législation confirme qu'une extrême vigi-

Les déchets ne sont pas inévitables, ils sont l'aboutissement d'une série de décisions. Il convient donc d'aborder le problème en amont, et non plus en aval, et de s'attaquer aux causes structurelles à l'origine de cette production massive de déchets.

lance est nécessaire et que les actions de prévention doivent être prioritaires.

Note

(*) CNIID-: Centre national d'information indépendante sur les déchets.

